

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Mars 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil seize, le 10 Mars

Le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment convoqué le 5 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire de BEAUREGARD DE TERRASSON.

Présents : Lionel ARMAGHANIAN, Bruno CHARENTON, Micheline ALLEMANDOU, Daniel CREDEVILLE, Cathy BAPTISTE, Marie-France PALADINO, Karine BARDE, Michel CHOZENOUX, Roger DENDONCKER, Colette DUGOULET, Martine GRULOIS, Jean-Paul LACOMBE, Frédéric LÉON, Alain MASSY, Richard ROUSSEL

Secrétaire de séance : Cathy Baptiste

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de réunions

- Fleurissement de la commune

La commission de fleurissement fera le point lors d'une prochaine réunion afin de poursuivre les efforts de la commune (biodiversité, davantage de plantes vivaces et plantations de rosiers grimpants).

- Conseil d'école

Bilan : 64 élèves à ce jour (+6 depuis la rentrée)

Le loto de l'école aura lieu le 2 Avril et la fête des écoles le 2 Juillet.

Travaux bâtiments et voirie

- Lotissement le Belvédère : 4 permis de construire accordés

- Salle multi-activités : avis d'appel public à la concurrence via la plateforme de l'agence technique départementale, réponses des entreprises le 7 avril au plus tard

- Pose et remplacement de rideaux occultants, de stores et volets roulants dans les salles de classe et la salle polyvalente

- Nettoyage de tous les panneaux de la commune

- Nettoyage des fossés

- Travaux suite à l'effondrement du talus de la route de Peyradaille au lieu-dit le Peuch de Cheyrat et limitation du tonnage des véhicules circulants pour éviter un affaissement de la chaussée. Devis de réparation en cours.

DELIBERATIONS

Convention avec le SDIS pour le financement du centre de secours et d'incendie du Lardin Saint Lazare

votants : 15 pour : 15

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de restructuration du centre d'incendie et de secours (CiS) du Lardin St Lazare. Le Conseil d'Administration du SDIS a défini des modalités de co-financement d'un tel projet en fixant une répartition pour moitié entre le SDIS et les communes desservies en 1^{er} appel. Le financement est réparti entre ces communes, au prorata de la population légale INSEE 2012 arrêtée au 1^{er} janvier 2015 de chaque commune soit l'équivalent d'une contribution de 24 euros maximum par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le soutien financier de la commune auprès du SDIS pour un montant maximum de 17199 euros représentant sa quote-part et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération et de la convention. Le paiement sera étalé sur ans.

Création d'un service commun « fauchage et débroussaillage de la voirie communale »

votants : 15 pour : 15

Un service commun « fauchage et débroussaillage de la voirie communale » va se mettre en place pour les communes qui souhaitent en bénéficier, sous forme de conventions.

Les missions seront les suivantes, fauchage et débroussaillage des voies communales tout au long de l'année, débroussaillage des chemins ruraux de septembre à mai et soutien technique aux manifestations culturelles ou sportives organisées par la commune tout au long de l'année. Concernant les moyens humains, il s'agirait d'affecter au service commun 3 agents du service technique pour une partie de leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la mise en place de ce service commun ainsi que la convention.

Convention d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de l'ATD

votants : 15 pour : 15

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'utilisation de la plate-forme des marchés publics, celle-ci a pour but de définir les conditions d'assistance apportées par l'ATD à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la mise en place de cette convention.

Création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et révision du tableau des effectifs

votants : 15 pour : 15

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe et de supprimer celui d'adjoint technique 1ère classe. Les fonctions seront les suivantes : entretien des bâtiments communaux et voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2016 pour intégrer la création demandée et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015

votants : 15 pour : 15

<u>Budget commune</u>	Fonctionnement : + 459 568,93 € Investissement : - 34 655,88 €
<u>Budget logements sociaux</u>	Fonctionnement : + 16 611,14 € Investissement : - 4 501,11 €
<u>Budget multiple rural</u>	Fonctionnement : - 13,00 € Investissement : + 4 193,99 €
<u>Budget assainissement</u>	Fonctionnement : + 13 904,05 € Investissement : + 80 408,98 €

Dénomination de routes

votants : 15 pour : 15

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de définir le nom de 3 routes limitrophes avec la commune du Lardin Saint Lazare et propose les dénominations suivantes :

- route du Fangat : du carrefour de la Combe Souillac jusqu'à la RD 64 ;
- route du Fromajou : du carrefour de la Combe Souillac jusqu'au village de Saint Lazare ;
- route de Goursat : du carrefour du lieu-dit « la Cafourche » jusqu'au village de Goursat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.